

**PROJET « SAVOURE TA CAMPAGNE »**

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Grand Troyes, opérationnel depuis juillet 2013, propose un certain nombre d’actions tant sur les aspects d’atténuation que d’adaptation. Il contribue à répondre aux objectifs nationaux notamment d’atteindre le facteur 4 pour les émissions de gaz à effet de serre d’ici à 2050.

Le travail initié à travers ce Plan Climat Energie Territorial se veut collaboratif au service du territoire dans un souci de développement économique et social perpétuel. Sur les aspects agricoles, la chambre d’agriculture de l’Aube est aujourd’hui un partenaire privilégié du Grand Troyes. Elle anime notamment des actions portant aussi bien sur les exploitations agricoles ou les engins que sur la préservation et la réservation des espaces agricoles pour le maraichage dans le but de maintenir une activité agricole locale, de proximité et périurbaine. Le développement des circuits courts est également au cœur des préoccupations.

D’autre part, le SCOT de la région troyenne, à travers son Document d’Objectifs et d’Orientations (DOO) définit des orientations qui visent à préserver la ressource agricole locale. Entre autres, les aspects suivants sont précisés :

* Reconnaître et préserver les espaces de maraichage, de jardinage ou / et de production de proximité dans le cadre de la promotion d’une agriculture périurbaine, labellisée bio et/ou du développement des circuits cours.
* Protéger durablement les spécificités et les qualités des sols et des terroirs.

Enfin, les travaux engagés par le Grand Troyes et le syndicat DEPART dans le cadre de la trame verte et bleue urbaine, définissent clairement une sous-trame « espaces de production de proximité ». En effet, la tradition des jardins ouvriers et familiaux sur l’agglomération, le développement des jardins partagés, le retour des habitants à une alimentation de proximité et le développement des circuits courts ont conduit à prendre en compte ces différents milieux.

De plus, dans un contexte de fusion de 4 établissements publics intercommunaux à compter du 1er janvier 2017, le nouveau Grand Troyes sera constitué d'une partie centrale bien densifiée avec une ville centre de plus de 60 000 habitants et d’une partie périurbaine dont 39 communes avec moins de 500 habitants représentant 50% des communes de ce nouveau territoire. Les actions portées par la chambre d’agriculture dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial et les objectifs de la trame verte et bleue prennent donc tout leur sens.

Le développement de ce projet permettra d’une part de consolider les travaux engagés avec les communes actuelles et de créer un lien entre ces 2 types de territoires a priori très différenciés. Il se concrétisera par la mise en place d'une série d'actions (aujourd’hui initiée sur le périmètre actuel) permettant de promouvoir le circuit court alimentaire : du développement d'une politique d'aménagement permettant l'installation de nouveaux maraîchers et le maintien des maraîchers en place, en passant par l'adhésion à une association proposant une plateforme de mise en relation des producteurs agricoles avec les consommateurs, **il est projeté d'aboutir à la création d'une centrale publique d'achats permettant aux cantines des écoles maternelles et primaires et aux espaces restauration des maisons de retraite de l'agglomération du Grand Troyes de constituer leurs repas en se fournissant auprès de producteurs locaux.**

L’atteinte de cet objectif nécessite un maillage du territoire afin que la production puisse contenter les besoins de la population et une partie de la restauration collective de l’agglomération.